

LE NOUVEAU LYON

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de Poste

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENTS

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire...	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements.....	6 »	12 »	22 »
Etranger (Union postale).....	9.50	19 »	36 »

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

de 9 heures du matin à minuit
LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON
— TÉLÉPHONE —

ANNONCES

Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues :
A LYON : AU BUREAU DU JOURNAL, Place des Terreaux, 7
A PARIS : DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

Du 3 février 1895

PREMIER ARRONDISSEMENT DE LYON

Comité radical et Comité de l'Union des
Républicains radicaux**M. GUILLAUMOU**
Ancien député, ancien questeur de la
ChambreComité central des Républicains radicaux et
Comité des Républicains progressistes**A. FAURE**
Conseiller municipal du premier arrondissement,
professeur à l'École nationale
vétérinaire.

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON

Dimanche prochain 3 février, le NOU-
VEAU LYON commencera la publica-
tion d'un nouveau feuilleton :**Raymond Meyreuil**

PAR

Georges de LYSun des écrivains les plus justement ré-
putés de la jeune génération littéraire et
dont les œuvres sont déjà universelle-
ment répandues et hautement appréciées.**RAYMOND MEYREUIL**
est l'étude d'un cas passionnel des plus
émouvants et des plus attachants.Cette œuvre peut compter parmi les
meilleures de M. Georges de LYS.
Nous sommes convaincus que**RAYMOND MEYREUIL**
obtiendra auprès de nos lecteurs, le plus
grand et le plus légitime succès.

BULLETIN DU JOUR

Après une discussion
mouvementée, la Chambre
a voté, par 288 voix contre
159, le crédit demandé pour
les obsèques du maréchal
Canrobert.Les funérailles du maré-
chal auront lieu dimanche
au Invalides. La cérémonie
sera purement militaire.Le ministre de la guerre
seul prendra la parole au
nom du gouvernement.Le Sénat a voté l'amnistie
par 266 voix contre 7.Le naufrage de l'« Elbe » a
coûté la vie à 370 person-
nes.Les survivants donnent
des détails navrants sur
cette épouvantable catas-
trophe.Le chef de l'ambassade
marocaine a été souffleté à
Madrid. On craint de gra-
ves incidents.Lire à la 3^{ème} page nos dépêches de
la dernière heure.

Les Bouilleurs de Crû

Chacun sait que l'on désigne sous
l'épithète de *bouilleurs de crû* tout
propriétaire ou fermier qui brûle ou
distille certaines denrées, récoltées
sur ses terres, dans le but d'en retirer
de l'alcool.La liberté de cette opération, consi-
dérée par les uns comme un droit,
par d'autres comme un privilège, a
été consacrée par la loi du 14 décem-
bre 1875, dont l'article unique est
ainsi conçu :« Les propriétaires et fermiers qui
distillent les vins, cidres, poirées,
marcs, cerises et prunes provenant
exclusivement de leurs récoltes, sont
dispensés de toute déclaration préa-
lable et sont affranchis de tout exer-
cice. »Il n'en est pas de même pour les
bouilleurs de crû de profession qui,
distillant des denrées de toutes pro-
venances dans le but d'en vendre le
produit, sont soumis à l'acquittement
des droits sur l'alcool et au contrôle
de la régie.La loi établit donc une distinction
très nette entre les deux fonctions.
Dans le premier cas, le propriétaire
distille une partie de ses récoltes en
vue d'améliorer l'autre partie ; l'al-
cool obtenu, exempt de droit est uti-lisé sur place et ne doit prêter à aucun
trafic.Dans le second cas, au contraire,
le distillateur, une fois en règle avec
le fisc, peut disposer de sa marchan-
dise comme il l'entend.Malheureusement cette interpréta-
tion, la seule juste, n'est pas celle de
tout le monde, puisque certains in-
dustriels sans scrupules, exploitant
de véritables usines, se dissimulent
sous le nom de *bouilleurs de crû*. A
côté de cette catégorie de fraudeurs il
faut placer les *bouilleurs de crû* vrais
qui vendent leur eau-de-vie sans pré-
venir la Régie.Il est certain que, de ce chef, l'Etat
subit une perte importante. Or, tous
les projets de réforme de l'impôt des
boissons (Voir notre article du 22 jan-
vier) demandent à l'alcool une nota-
ble partie des taxes de remplace-
ment ; dans ce cas, la surélévation des
droits constitue donc une véritable
prime à la fraude. Aussi a-t-on songé
à modifier la législation actuelle con-
cernant les bouilleurs de crû.C'est là, à vrai dire, une question
brûlante et complexe qui a divisé les
viticulteurs en deux camps entre les-
quels toute conciliation a paru quel-
que temps impossible. Les méridio-
naux consentaient à l'abandon pur et
simple du privilège pour obtenir d'au-
tres compensations plus importantes.
Au contraire, les vignerons des Cha-
rentes, du Centre, de l'Est et du Nord-
Est, tout en poursuivant les mêmes
revendications, demandaient à grands
cris le maintien du *statu quo*.Aujourd'hui, cependant, on semble
revenu à des sentiments moins hos-
tiles et il n'est pas douteux que l'en-
tente surgisse enfin de concessions
réciproques. C'est du moins ce que
permettent d'espérer les vœux récem-
ment émis par diverses sociétés, no-
tamment le discours prononcé par
M. Lugol, président de l'Union des
Associations agricoles du Sud-Est, à
l'occasion de l'inauguration du monu-
ment Planchon à Montpellier.Après avoir affirmé que le retrait du privilège
pourrait seul assurer la rentrée des
taxes sur l'alcool, M. Lugol dit :
« Quelque persuadés que nous soyons,
de cette vérité, nous avons, je serais
presque tenté de le dire, la faiblesse,
tout au moins l'extrême modération,
de ne pas demander, pour le moment,
l'abolition du privilège ; nous deman-
dons seulement qu'on nous sorte de
l'alternative où nous sommes de gar-
der nos trois-six ou de les vendre en
contrebande. »Comme on voit, les plus chauds
partisans de la suppression du privi-
lège sont revenus à de conciliantes
dispositions. Il n'a rien moins fallu
d'ailleurs, pour les amener à cet état
d'esprit, que la ténacité inébranlable
des vignerons de nos régions qui,
tous, tiennent à leur *alambic* comme
à leurs yeux.Nous sommes en plein pays de
bouilleurs de crû. Nulle contrée n'en
compte plus que le Lyonnais, le
Dauphiné, la Bourgogne ; aussi est-ce
là que s'est organisée la résistance.
Dans tous ces vignobles il n'est pas
de vigneron qui ne fasse quelques
bouteilles de *marc* ; tous tiennent au
privilège que leur a conservé la loi, et
la simple idée de vouloir le soumet-
tre au droit commun se présente à
leurs yeux avec l'apparence d'une
quasi-spoliation. Nos viticulteurs re-
doutent la surveillance de la régie, et
ils veulent rester maîtres chez eux. A
combien de propriétaires n'avons-nous
pas entendu dire qu'ils sacrifieraient
sûrement leurs mares, au lieu de
les distiller, s'ils devaient être sou-
mis aux formalités administratives.D'ailleurs les petites brûleries n'ont
d'importance que par leur nombre et
si, multipliées qu'elles soient, on
pourrait en supporter les abus en se
contentant de les maintenir par les
moyens ordinaires. Ce sont les distil-
lateurs de profession, qui se dissim-
ulent sous le nom de bouilleurs de crû,
qu'il importe le plus d'atteindre.La question n'est pas aussi simple
qu'on pourrait le croire à première
vue et elle est restée, jusqu'ici, la pierre
d'achoppement de tous les projets de
loi sur la réforme de l'impôt des bois-
sons. Aussi n'est-ce pas le moindre
mérite du projet de M. Poincaré d'a-
voir résolu les grandes difficultés que
soulève ce délicat problème.Il y est parvenu d'une manière très
ingénieuse en se basant sur l'importan-
ce des brûleries. Son projet mainti-
ent « l'affranchissement de toute obli-
gation, vis-à-vis du fisc, du petit
récoltant, dont la production n'excède
pas les besoins de la consommation
familiale », mais il prend des mesures
pour que cette immunité ne s'étende
pas au gros producteur « qui distille
en vue de la vente, et dont les opé-
rations revêtent le caractère d'une
véritable entreprise industrielle. Lacapacité et la nature des appareils af-
fectés à la distillation fourniront un
critérium suffisamment exact pour
établir cette ligne de démarcation ».M. Poincaré laisse toutes les libertés
actuelles aux bouilleurs de crû, dont
les alambics ont une capacité moindre
de 500 litres ou ne peuvent distiller
en vingt-quatre heures plus de 200 li-
tres de liquide fermenté ; il soumet
tous les autres distillateurs au régime
des distillateurs de profession.Ce système nous paraît pratique,
simple et suffisant, sinon peut-être
pour réprimer toutes les fraudes, — la
perfection n'est pas de ce monde, —
du moins pour éviter tous les excès.
Tout en donnant pleine satisfaction
aux vignerons, il sauvegarde les inté-
rêts du Trésor.Que peut-on demander de plus ?
Espérons donc que cette question des
bouilleurs de crû, qui intéresse 800.000
viticulteurs, ne sera plus un obstacle
insurmontable à la réalisation de la
réforme du régime des boissons.

P...

Lettre Parisienne

Paris, 30 janvier.

LES BUDGETS. — LA POLITIQUE ÉTÉRNE. — LA
DÉCENTRALISATION. — ÉLANS PATRIOTIQUESIl est à désirer que la paix parlemen-
taire continue pour la discussion des
budgets.Je n'ose l'espérer, car, quand l'amis-
tie sera promulguée, les partis extrêmes
remontent sur leurs chevaux de bataille,
et les orateurs voudront débiter les
harangues fades et inutiles, qu'ils gar-
dent dans le gousier ! Il faudra que la
Chambre ait la sagesse et le courage de
couper court aux interpellations, et de
voter le budget sans trop le discuter.Je ne pense pas qu'on puisse éviter
un nouveau douzième provisoire, ce qui
en fera trois, c'est-à-dire 12 millions de
perdus ; mais il faudrait éviter le qua-
trième. L'éloquence parlementaire ne
vaut vraiment pas ce qu'elle coûte.Le budget des affaires étrangères
viendra le premier en discussion et nos
diplomates en Chambre (sans calom-
bour) vont couper l'Europe en tranches,
sans connaître le moins du monde les
dessous de la carte.Nous allons entendre les variations
habituelles sur la triple et sur la double
alliance, sur l'évacuation de l'Égypte et
l'ambassade au Vatican : Anglophiles
et anglophobes vont se donner carrière,
avec l'attente franco-russe à la clef ;
après quoi les choses resteront comme
elles sont et M. Hanotaux, qui sait et
qui voit, fera pour le mieux, comme
avant. Il faut bien se dire que, dans les
chancelleries, les articles des journaux
et les discours des députés ne sont même
pas lus, quand ils n'émanent pas d'un
homme d'état, et que les ministres ne
peuvent ni ne doivent dire ce qu'ils
savent. Alors à quoi bon ces palabres ?Espérons que l'on ne perdra pas trop
de temps à dépecer l'Europe et que le
quai d'Orsay sera rapidement doté des
subsides qui lui sont nécessaires.La politique extérieure, en ce moment,
ne prête pas à de grandes discussions.La mort de M. de Giers ne change
rien à la politique russe, qui reste ce
qu'elle était, ce qui ne veut pas dire
qu'elle soit tout à fait conforme à l'idée
qu'on s'en fait généralement.L'alliance française avec l'Angleterre
est un rêve, tant qu'on ne cesse de ré-
clamer l'évacuation de l'Égypte ; et cer-
tes, on ne cessera pas.L'œuvre de la diplomatie française
consiste uniquement à préparer un état
de choses qui évite le renouvellement
de la Triple alliance. La tâche est dif-
ficile, car il faut luyover entre les inté-
rêts russes et autrichiens en Orient ; et
créer un terrain d'entente sur des inté-
rêts communs avec l'Italie. C'est précisé-
ment le contraire de ce qu'on a fait.Avec les manifestations russes, on a
alarmé l'Autriche ; et, en menaçant l'Ita-
lie, on l'a rapprochée de l'Allemagne.Mais, quelle que soit la ligne politique
que l'on suive, c'est le gouvernement
seul qui, peut, qui doit la régle-
rer. Les discours à la tribune ne servent
qu'à l'enlaidir.Le ministère a formé la commission
qui doit étudier la décentralisation. Elle
n'aboutira pas, car les grandes commis-
sions n'aboutissent jamais.Pour décentraliser, il faut que chaque
ministre ordonne à ses chefs de service
de lui présenter trois listes de proposi-
tions : 1^{re} des affaires que l'Etat peut
abandonner aux départements et aux
communes ; 2^{de} des affaires dont les mi-
nistres peuvent réserver la solution aux
préfets ; 3^{de} des paperasses inutiles qu'il
convient de supprimer.En quinze jours, ce travail peut être
fait. Ce serait la première étape vers la
décentralisation. On passerait ensuite à
la seconde. Mais il faut aussi éma-
niciper les préfets des influences
parlementaires, les rassurer sur leur po-
sition, qui ne doit relever que du mi-
nistre. Les sénateurs et les députés ne
doivent rien être, hors du Palais-Bour-
bon ou du Luxembourg.Pour ces premières mesures, pas n'est
besoin de commission. Celle qui vientd'être constituée ne sera qu'un trompe
l'œil si les ministres ne se décentralisent
pas eux-mêmes.Les funérailles de Canrobert donne-
ront lieu, samedi, à une véritable ma-
nifestation nationale de ce patriotisme
qui est la plus belle et la plus noble
qualité des Français.C'est dans ces occasions-là que s'affir-
me, aux yeux de l'Europe, l'âme de la
France qui, malgré les misères huma-
ines, reste toujours grande par son
esprit et par son cœur.

UN PARISIEN.

LETTRÉ DE SUISSE

Genève, 30 janvier.

Jamais, depuis 1870, il n'y avait eu tant
de neige et fait si froid. — 20 à 25 degrés à
la montagne, — 12 à 18° à la plaine, voilà
le bilan climatique. La neige est tombée
partout en quantités énormes, dominant
les sommets, encombrant les cols et obs-
truant les chemins.Nombre de trains sont bloqués et, en ce
moment, la frontière française est mieux
gardée que par les lois Méline.Les douaniers ont des loisirs, car les
contrebandiers, si nombreux sur le Jura et
dans les Alpes, n'osent pas en ce moment
s'aventurer dans leurs sentiers perdus bor-
dés d'arbres.D'après, parler de la neige, c'est ne point
quitter l'actualité, bien qu'en France vous
en ayez autant peut-être ; et puis j'ai de si
curieux détails à vous donner.Le bétail italien qui nous arrive en Suis-
se, par wagons complets, depuis que l'ex-
cellent élevage français a devant lui une
muraille de Chine, ne passe pas impuné-
ment le Gothard percé, vous le savez, par
la finance allemande qui combat en ce mo-
ment le percement du Simplon par des
moyens dont je vous parlerai prochainement.Samedi, à Zurich, un convoi entier de
compatriotes cornus de M. Crispien, est ar-
rivé absolument gelé.A Bâle, la gare allemande badoise est
bloquée, et les trains restent sous le han-
gar attendant des jours meilleurs.A Berne, la ville fédérale fait concu-
rence à Irkoutsk et la température est tout
autour sibérienne. Si la philanthropie s'y
rencontre comme ailleurs, M. Vautour s'y
trouve aussi.A quelques kilomètres de Berne, habi-
tant dans une chaumière, un pauvre mé-
nage d'ouvriers, homme, femme et deux
enfants en bas âge, l'un de deux ans, l'autre
de 17 semaines. Pas d'ouvrage, pas
d'argent pour le loyer, pour le poêle fami-
lial et même pour les nourrices.Ce *général* propriétaire vient, il y a
six jours, par 18 degrés de froid, de faire
enlever portes et fenêtres en fins d'expul-
sion. L'enfant de dix-sept semaines vient
de mourir, et celui de deux ans ne veut
guère mieux. Ce misérable va être pour-
suivi... C'est du propriétaire que je parle.J'aime mieux l'histoire récente qui me
vient des Grisons — authentique, vous
pouvez m'en croire.Entre Fluelin-Hospice et Sâss, la route
postale, dans la montagne, se trouve obs-
truite par les neiges, et le 24 janvier, le
traineau de la poste fut forcé de s'arrêter
devant la blanche muraille glacée. Trois
personnes occupaient le traineau : une an-
glaise excentrique, son jeune fils et le pos-
tillon.— Ah ! dit la blonde fille d'Albion, je
avais payé 50 francs pour être conduite, je ne
vois pas retourner !Une cabane située non loin de là, à moi-
tiée ensevelie, servit grâce à un peu de
branchages, de retraite supportable pour la
nuit.J'avais faim — dit alors l'Anglaise qui
ne dormait guère. — Postillon, Postillon !
havo you du pain, please ?Hélas ! les traîneaux de la poste ne sont
point outillés comme des salles à manger...
Tout à coup des cris stridents annoncèrent
la venue en tourbillon du jeune fils qui, en
furetant, avait trouvé parmi les colis pos-
taux un superbe fromage.Les produits de la Gruyère empêchèrent
le traineau des postes fédérales de se trans-
former en radeau de la Méduse. Mais fidèle
à son devoir l'employé protesta. Un colis
postal est sacré. « Je paie » cria l'Anglai-
se en brandissant son couteau et en mena-
çant... le fromage ; je paierai.Il faut déclarer à l'honneur du postillon,
qui refusa de goûter au colts conlé à sa
garde, mais lutta contre une femme dou-
blée d'une Anglaise lui parut dangereux.Le lendemain, après des peines inouïes,
le traineau arrivait à Sâss, et l'employé
faisait son rapport à la poste. Le destina-
taire consentit à recevoir le prix du froma-
ge mangé, attendu le cas de force majeure...
L'Anglaise naturellement paya.Dans le Jura Neuchâtelois, rien ne va
plus, et les trains de France arrivent diffi-
cilement avec sept ou huit heures de retard.
Près du Locle, le classe-neige poussé par
une locomotive puissante, a refusé devant
une muraille de deux mètres, serrée et
malancée par le gel, et a fait éperon de-
bout, se renversant sur lui-même pour re-
tomber au bas du talus en bousculant les
cinq agents montés sur la machine.Aux rochers de Naye, au bord du Léman,
le gardien de l'observatoire et sa femme
sont bloqués par trois mètres de neige,
avec leur chien. Ils ont heureusement des
provisions pour longtemps.Un curieux incident vient d'avoir pour
théâtre nocturne l'étroit val du Chauderon.
Bien des lecteurs du *Nouveau Lyon* qui
fréquentent Montreux et Terriol, connais-
sent ce val resserré, dominé par deux mu-
rilles rocheuses presque abruptes. C'est là
que, voyageant au début de l'hiver, je faillis
tomber l'été dernier en compagnie du capi-
taine Spelterini et de mon excellent con-
frère Klausfelder, directeur de la Feuille
d'avis de Vevey.Le ballon poussé par un vent d'orage,
allait s'y aplâtr sans une intelligente ma-
œuvre de Spelterini.D'après, dans la nuit de dimanche, un brave
montagnard qui s'était trop arrêté à Vil-
leuve, où l'on boit de si bon vin, rentrait
tard à la maison, trouvant du reste la route
pénible avec la neige et l'instabilité que
cause l'ivresse.La ménagère en colère le reçoit mal, com-
me bien l'on pense... et la neige tombait
toujours, bref, dans un mouvement de rage
irréflectif, elle entrouvrit la porte brus-
quement et s'élança au dehors, heurtant en
passant l'échelle placée tout auprès et ap-
puyée mi-partie au toit, mi-partie à la paroi
rocheuse.Une immense avalanche de près de 30
mètres cubes dégringola et intercepta la
rentrée.La pauvre femme était dans un léger ap-
pareil... et son mari, dégrisé, travaillant
avec ardeur toute la nuit, ne put, faute de
secours, lui ouvrir le chemin du pardon
qu'à 9 heures du matin !Dans le pays de Gex, les communi-
cations sont aussi impossibles qu'en Suisse.
Entre les Rousses, Mijoux, la Cure, Saint-
Cergues (Suisse), les services de ravitaill-
ement se font difficilement, de village en
village, par piétons.En Savoie, les trains de Samoëns sont
presque journellement bloqués, et le Mon-
t-de-Sion vient de subir une terrible tour-
mente de neige. Les caquetiers et les pay-
sangs, qui viennent vendre leurs denrées à
Genève, ne peuvent sortir de chez eux et
l'alimentation genevoise en souffre, mais
cela va s'améliorant.Depuis deux jours, une bise violente et
glacée, qui est pour nous un véritable si-
mon, souffle avec rage sur le lac. Le
temps est pur aujourd'hui et les montagnes
valaisannes et savoyennes, ainsi que le
Mont-Blanc, étincellent comme le Jura
sous les feux du soleil hivernal.Puisse la bise ardente nous débar-
rasser des microbes de l'influenza, qui font
en ce moment des milliers de malades et
de trop nombreuses victimes sur les deux
rives du Léman !

SYLVAIN NOEL.

Service téléphonique

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 31 janvier.

Les ministres se sont réunis ce matin en
conseil.Ils se sont occupés du budget de 1895
dont la discussion doit reprendre aujour-
d'hui devant la Chambre. Il a décidé de
proposer l'ordre du jour pour les budgets
des dépenses qui restent à examiner :

- 1^{re} Affaires étrangères ;
- 2^{de} Agriculture ;
- 3^{de} Commerce ;
- 4^{de} Instruction publique et cultes ;
- 5^{de} Intérieur ;
- 6^{de} Travaux publics ;
- 7^{de} Colonies ;
- 8^{de} Marine ;
- 9^{de} Guerre ;
- 10^{de} Finances.

On sait que le budget de la guerre vient
à l'ordre du jour de la Chambre.

LES ILES DU SALUT

Le gouvernement demandera à la Cham-
bre de voter dans le plus bref délai le pro-
jet déposé par le précédent cabinet et ten-
dant à affecter les îles du Salut à la dépor-
tation dans une enceinte fortifiée.

LES OBSÈQUES DU MARÉCHAL CANROBERT

Le conseil a fixé à dimanche midi, au
lieu de samedi, les obsèques du maréchal
Canrobert. La cérémonie sera purement
militaire. Les députations des corps cons-
titués se réuniront aux Invalides où le mi-
nistre de la guerre prendra la parole.Le cortège funéraire partira à onze heures
de la rue Marignan. La messe aura lieu à
midi dans la chapelle des Invalides. Le
corps sera ensuite transporté devant l'hôtel
et les troupes défilent.

La Mort de Canrobert

Paris, 31 janvier.

ÉTATS DE SERVICE DU MARÉCHAL

Nous avons retracé, dans ses grandes li-
gnes, la carrière militaire de l'illustre défunt
Mais en présence des attaques dirigées
contre sa mémoire et de l'indigne mar-
chandise auxquels donnent lieu les honneurs
dus à sa dépouille mortelle, nous croyons
devoir revenir sur ce sujet et publier un
extrait de ses états de service :Le maréchal Canrobert avait pris part,
pendant sa longue carrière, à trois sièges,
dix batailles et vingt trois combats :

- 1835 Oued-Sig, combat.
- 1836 Djer et Acher, combat.
- 1837 La Tafna et Sidi-Yacoub, combat.
- 1838 La Sikak, bataille.
- 1839 Bel-el-Aïoun, combat.
- 1840 Medjelah, combat.
- 1841 Siège et assaut de Constantine.
- 1842 Naïer, combat.
- 1843 Mousira, combat.
- 1844 Philias, combat.
- 1845 Souda, combat.
- 1846 Tadjena, combat.
- 1847 Sidi-Brahim, combat.
- 1848 Oued-El-Mouss, combat.
- 1849 Rion, combat.
- 1850 Prise du bey Achmed, combat.
- 1851 Beni-Melick, combat.
- 1852 Sancerre, bataille.
- 1853 Bou-Sada, siège.
- 1854 El-Aur, combat.
- 1855 Zantia, combat et assaut.
- 1856 Nardis, combat et assaut.
- 1857 La Behniga, combat.
- 1858 Alma, bataille.
- 1859 Balaklava, bataille.
- 1860 Inermanna, bataille.
- 1861 Sidi-Brahim, siège, assaut.
- 1862 Sidi-Brahim, bataille.
- 1863 Sidi-Brahim, bataille.
- 1864 Sidi-Brahim, bataille.
- 1865 Sidi-Brahim, bataille.
- 1866 Sidi-Brahim, bataille.
- 1867 Sidi-Brahim, bataille.
- 1868 Sidi-Brahim, bataille.
- 1869 Sidi-Brahim, bataille.
- 1870 Sidi-Brahim, bataille.
- 1871 Sidi-Brahim, bataille.
- 1872 Sidi-Brahim, bataille.
- 1873 Sidi-Brahim, bataille.
- 1874 Sidi-Brahim, bataille.
- 1875 Sidi-Brahim, bataille.
- 1876 Sidi-Brahim, bataille.
- 1877 Sidi-Brahim, bataille.
- 1878 Sidi-Brahim, bataille.
- 1879 Sidi-Brahim, bataille.
- 1880 Sidi-Brahim, bataille.
- 1881 Sidi-Brahim, bataille.
- 1882 Sidi-Brahim, bataille.
- 1883 Sidi-Brahim, bataille.
- 1884 Sidi-Brahim, bataille.
- 1885 Sidi-Brahim, bataille.
- 1886 Sidi-Brahim, bataille.
- 1887 Sidi-Brahim, bataille.
- 1888 Sidi-Brahim, bataille.
- 1889 Sidi-Brahim, bataille.
- 1890 Sidi-Brahim, bataille.
- 1891 Sidi-Brahim, bataille.
- 1892 Sidi-Brahim, bataille.
- 1893 Sidi-Brahim, bataille.
- 1894 Sidi-Brahim, bataille.
- 1895 Sidi-Brahim, bataille.
- 1896 Sidi-B

ouvrir un crédit de 20.000 francs pour faire au maréchal Canrobert des obsèques aux frais de l'Etat.

Le ministre donne lecture de l'exposé des motifs et du projet. (Violentes rancurs à l'extrême gauche.)

DISCOURS DE M. HUBBARD

M. Hubbard réclame le rôle politique accompli au 2 décembre par Canrobert. (Vifs applaudissements à gauche.)

L'orateur se défend d'attaquer l'armée qu'il respecte et aime plus que personne. (Exclamations.) Mais, dit-il, voyons quel a été le rôle de Canrobert à l'armée de Metz. Le maréchal était au courant des menées de Bazaine. N'était-il pas au conseil de guerre dans lequel Bazaine fit approuver par ses lieutenants les résolutions qu'il voulait prendre? (Mouvements divers.)

M. Pichon. — Est-ce le procès de Bazaine que vous allez recommencer? (Très bien! Très bien! Très divers banes.)

M. Marcel Sembat proteste violemment. (Bruit prolongé.)

M. Hubbard. — Le maréchal Canrobert a approuvé Bazaine lorsque celui-ci a proposé la capitulation. (Vives protestations à droite et au centre. — Applaudissements à gauche.)

M. Desfarges. — Les voilà les sans-patrie! (Tumulte.)

M. Hubbard. — On parle de passer l'éponge sur le passé. Non, il faut faire la silence, mais ne rien oublier. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Ribot, président du Conseil. — Vous soulevez un débat déplorable. (Vifs applaudissements.)

M. Hubbard. — C'est vous qui l'avez soulevé. (Bruit prolongé.) Canrobert a toujours, depuis 1870, combattu la République. Ce n'est pas à des républicains à faire des obsèques nationales à celui qui a versé le sang des républicains. (Vifs applaudissements à gauche. — Mouvements divers.)

DISCOURS DE M. RIBOT

M. Ribot. — Le gouvernement qui siège sur ces bancs n'est pas un gouvernement de parti, c'est le gouvernement de la France. (Applaudissements. — Bruit à gauche.)

Une voix à gauche. — C'est la République! (Mouvements divers.)

M. Ribot. — Nous avons eu répondre aux sentiments du pays. (Applaudissements au centre et à droite. — Bruit à gauche.)

M. Chauvière. — Canrobert n'a gagné que la bataille du boulevard Montmartre. (Bruit. — Vives protestations.)

M. Ribot. — Pendant soixante ans ce glorieux soldat a porté le drapeau de la France. (Bruit à gauche.)

Cet illustre vieillard était entouré du respect universel. Les chefs des armées étrangères s'inclinaient tous devant ce soldat. Il y a plus qu'un homme...

M. Pelletan. — Il y a l'apologie du coup d'Etat. (Rumeurs.)

M. Ribot. — Criez: Vive l'Empereur! (Tumulte.)

M. Ribot fait l'éloge du caractère et de la vaillance du maréchal Canrobert. (Vifs applaudissements à droite et au centre. Bruit à gauche.)

M. Chauvière. — C'est votre ancien complice. (Tumulte prolongé.)

M. Ribot. — Nous avons vu avant-hier une femme qui avait pour but d'effacer nos divisions. (Bruit à gauche.)

Voix socialiste. — On n'annule pas les assassinats. (Vives protestations.)

M. Ribot. — Vous votez comme vous voulez; quant à nous, nous ne nous chargerons pas de faire comprendre votre vote au pays. (Vifs applaudissements au centre et à droite, bruit.)

INCIDENTS

M. Hubbard remonte à la tribune. (Cris nombreuses. Assez! Assez! Tumulte.)

M. Baudry d'Asson se lève sur son banc et crie: Vive l'armée! (Applaudissements. — Le bruit redouble et M. Hubbard ne peut pas commencer son discours.)

M. Brisson. — J'entends crier: Vive l'armée! C'est un cri que la Chambre entend être prêt à pousser. (Vifs applaudissements.) Mais le moment est bien mal choisi de le prononcer pour interrompre un orateur qui est à la tribune. Je rappelle M. Baudry d'Asson au silence. (Bruit prolongé.)

Le spectacle est étonnant. M. Hubbard est toujours à la tribune, attendant que le silence soit rétabli. De guerre lasse, le président prie l'orateur de réserver son second discours sur le projet de loi qu'il propose à la Chambre de voter d'abord sur l'urgence.

M. Marcel Sembat. — Est-ce que les bonapartistes sont les maîtres ici! (Violent tumulte.)

M. Hubbard. — Mais je veux justement parler contre l'urgence. (Exclamations.)

Voix socialistes. — Levez la séance. (Bruit.)

M. le président. — Dans ce cas M. Hubbard a la parole. (Nouveaux bruits.)

M. le vicomte d'Hugues interrompt violemment.

Il est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal. (Protestations à droite.)

M. le président admoneste de nouveau le centre et la droite qui empêchent l'orateur de se faire entendre.

SECOND DISCOURS DE M. HUBBARD

M. Hubbard donne lecture de documents relatifs à la capitulation de Metz. Canrobert ne connaît pas l'ordre donné par Bazaine de brûler les drapeaux. (Exclamations au centre et à droite. — On crie: Assez!)

Vous avez une conception de l'honneur... (Violentes exclamations.)

M. Brisson. — M. Hubbard, vous n'avez pas le droit d'adresser à vos collègues des paroles semblables. (Applaudissements.)

M. Cunéo d'Ornano. — Il s'adresse au maréchal Canrobert avec l'autorité que lui donne son titre de soldat. (On rit.)

M. Hubbard. — Canrobert n'avait pas le droit d'obéir aux ordres du traître Bazaine. Il avait le devoir de résister. L'orateur cite l'opinion de Napoléon I^{er}. (Exclamations, bruit.)

VOTE DE L'URGENCE

L'urgence en faveur du projet de loi est votée par 304 voix contre 160.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Dejeante. — C'est le gage des ralliés. (Bruit.)

DISCOURS DE M. LAVY

M. Lavy reconnaît que Canrobert a été un vaillant soldat, mais ce n'est pas une raison suffisante pour lui voter des obsèques nationales. Nous ne devons ce vote ni à l'armée ni à la justice. (Bruit.)

Canrobert n'a pas servi la France avec obéissance. On a dit qu'il avait de l'argent allemand derrière la capitulation de Metz. Ceux qui ont dit cela ont dit, je le crois, une infamie. (Mouvements divers.)

L'orateur donne lecture des déclarations faites par Canrobert au conseil de guerre de Metz du 19 octobre. Le maréchal aurait soutenu au conseil qu'il n'y avait pas lieu de faire une défense désespérée à cause de événements politiques survenus en France. (Exclamations.)

L'orateur remonte au Coup d'Etat de 1851 auquel Canrobert a pris part avec l'armée insurgée contre la loi. (Mouvements divers. Applaudissements à gauche.)

M. de Grandmaison. — Il a protesté.

M. Lavy. — On se rappelle comment la République a été égarée, alors et comment ses défenseurs ont été envoyés au bagne ou en exil. (Applaudissements à gauche.)

J'ai accompli, en montant à la tribune, mon devoir de républicain et de Français, vous ne voterez pas les crédits demandés. (Applaudissements à gauche.)

DISCOURS DE M. LE HÉRISSE

M. Le Hérissé. — Il n'y a qu'un responsable dans la capitulation de Metz, c'est Bazaine...

M. Leydet. — On ne le condamnerait peut-être pas aujourd'hui. (Exclamations.)

M. Le Hérissé. — Canrobert n'était qu'un sous-ordre à Metz, il devait obéir. (Exclamations à gauche.) Sans discipline il n'y a pas d'armée possible!

Voix à gauche: Et Laborde. (Mouvements divers.)

M. Le Hérissé. — Si on discute tant Canrobert, c'est parce qu'il a pris part au coup d'Etat. (Applaudissements à gauche.)

M. Faber. — Trahison doublée de crime! (Bruit.)

M. Serrad. (Ain). — Les coups d'Etat ne vous gênent pas, en votre qualité d'ancien boulangiste. (Rumeurs. Applaudissements à gauche.)

M. Le Hérissé. — Boulanger ne voulait pas faire de coup d'Etat. (Violentes interruptions. Tumulte prolongé.)

L'orateur, au sujet du coup d'Etat, donne lecture de la défense communiquée par Canrobert au Sénat. (Bruit continu.)

Un membre de la droite. — Les victimes du coup d'Etat ont été payées. (Violent tumulte.)

M. Brisson. — Oui, elles ont été payées. La réputation a été éclatante. Plût à Dieu que le Pays à son tour n'eût pas eu à souffrir du coup d'Etat. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Le Hérissé continue sa lecture. Le maréchal Canrobert a obéi aux ordres qui lui furent donnés et fit cesser le feu dès qu'il le put. (Vives interruptions.)

M. Le Hérissé. — C'est l'autorité supérieure seule qui est responsable et les soldats n'ont qu'à obéir.

M. Avez. — Honneur à Laborde et honte à Canrobert. (Bruit, protestations.)

M. Le Hérissé termine en soulignant un orage à l'extrême-gauche qui le huc littéralement lorsqu'il descend de la tribune. (Tumulte prolongé.)

PROPOSITION PASCHAL-GROSSSET

M. le Président donne lecture d'une proposition de loi de M. Paschal-Grousset tendant à ouvrir un crédit de 20.000 fr. pour élever sur une place publique de Paris une statue au représentant du peuple Baudin, mort pour la défense de la Constitution. (Applaudissements à gauche.)

M. Paschal-Grousset monte à la tribune pour défendre sa proposition.

M. le Sénat et de M. Ribot interrompent violemment. Parlez-vous de la Commune! (Bruit.)

M. Paschal-Grousset essaie de faire l'apologie de la Commune. (Vives interruptions à droite.)

M. le président. — Il est tout autant interdit de faire l'apologie de la Commune que celle du 2 décembre. (Très bien, très bien.)

M. Paschal-Grousset. — Si Canrobert a fait cesser le feu c'est qu'il n'y avait plus personne à tuer sur le boulevard Montmartre. (Exclamations, bruit prolongé.)

RÉPLIQUE DE M. RIBOT

M. Ribot. — Les pouvoirs publics n'ont pas attendu la proposition de M. Grousset pour rendre au représentant Baudin, mort pour la défense de la loi, le juste tribut d'honneur qui lui est dû. Si quelqu'un n'était pas qualifié pour porter une telle proposition à la tribune c'est évidemment l'homme qui a violé toutes les lois de son pays. (Longue salve d'applaudissements au centre et à droite, tumulte à gauche, les socialistes très gênés crient: Canrobert! Canrobert!)

M. Ribot. — Alors que l'ennemi foulaient encore le sol du pays, votre parti a brulé Paris. (Applaudissements. — Violentes interruptions à gauche.)

M. Ribot. — On s'efforce d'élever à cette tribune un débat politique.

Voix sur les bancs socialistes. — C'est vous! (Le bruit redouble.)

M. Avez qui interrompt est rappelé à l'ordre.

M. Ribot. — Un tel débat n'a pas sa place ici. Je n'en dirai pas un mot. L'armée et l'illustre soldat que nous conduisons demain aux Invalides doivent être laissés en dehors de toute discussion. (Salve d'applaudissements à droite et au centre. Le président du Conseil est très félicité lorsqu'il regagne son banc.)

Le contre-projet Paschal-Grousset est repoussé par 296 voix contre 150.

VOTE DU PROJET

On vote ensuite sur l'article unique du projet du gouvernement tendant à ouvrir un crédit de 20.000 francs pour les obsèques du maréchal Canrobert.

Le projet est adopté par 288 voix contre 159. (Applaudissements au centre et à droite. — Rumeurs à gauche.)

ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE

Le premier tour de scrutin n'ayant pas donné de résultats. Il est procédé à un second tour.

M. le président en proclame les résultats:

Votants, 327. — Majorité absolue 164

MM. Bézin, 104 voix.

Delpech, 161

En conséquence, M. Bézin est proclamé secrétaire de la Chambre.

La séance est levée et renvoyée à demain vendredi.

PHYSIONOMIE DE LA SÉANCE

(De notre rédacteur spécial)

Paris, 31 janvier.

Le nouveau ministre de la guerre, le général Zurlinden, a fait aujourd'hui ses débuts à la tribune de la Chambre, débuts bien modestes d'ailleurs, car il s'est borné à lire l'exposé des motifs de la demande de crédits pour les funérailles du maréchal Canrobert. Grand, maigre, sanglé dans sa redingote que la rosette de la Légion d'honneur piquait à une imperceptible pointe rouge, le nouveau chef de notre armée, avec son front dégarni et sa longue moustache grisonnante, a tout à fait l'allure militaire. La voix n'est pas très forte mais elle est d'une netteté parfaite. Le général Zurlinden articule à merveille, en faisant rouler les r,

mais il n'appuie sa lecture d'aucun geste; on dirait qu'il est sous les armes.

Avant même que le ministre ait regagné son banc, M. Hubbard s'élance à la tribune et le débat s'engage, débat d'une violence inouïe, où les claqueuses des pupitres, les exclamations et les injures tiennent beaucoup plus de place que les arguments.

M. Hubbard, dont le père était jadis pensionné comme victime du Deux-Décembre, ne peut admettre qu'on fasse des funérailles nationales au vaillant soldat qui, pour lui, n'est pas le héros de Saint-Privas, auquel l'empereur Guillaume a lui-même rendu hommage, mais bien le complice de Napoléon-Bonaparte, fusilleur des Parisiens.

Le député de la Seine est très applaudi par les socialistes et par les radicaux. Il lance contre le maréchal Canrobert des apostrophes enflammées; il lui reproche, lui simple officier de réserve, de n'avoir pas fait son devoir à l'armée du Rhin et s'écrit qu'en présence de pareils faits on ne peut accorder qu'une chose: le silence.

« Alors, interromp M. Ribot, vous feriez mieux de vous taire! »

Il est profondément regrettable, en effet, qu'un débat aussi tumultueux s'engage à propos des honneurs à rendre à un vétéran de notre armée. Qu'on vote les crédits ou qu'on ne les vote pas, c'est une question d'opinion, mais en pareille matière, la tribune devrait rester muette.

Tout le monde aurait intérêt à ne point donner à l'étranger le spectacle toujours affligeant de nos discussions intestines. Il est d'ailleurs évident que quelle que soit l'attention des attachés d'ambassade qui se pressent dans la loge d'ambassade, ils seraient les témoins de cette regrettable scène!

Dans la tribune voisine de celle du président, le jenne roi de Serbie qui précédemment était allé faire un tour au Luxembourg, paraissait s'amuser énormément du spectacle des fureurs de l'extrême-gauche.

Si M. Hubbard a été fréquemment interrompu, le président du conseil, qui lui répondait, l'est plus encore. Les radicaux ont des discours des interruptions les plus variées, lui reprochant d'amnistier le 2 décembre, de se faire le complice des massacres du peuple, etc., etc.

M. Ribot, du reste, n'est pas dans un des meilleurs jours, sa harangue n'est en somme qu'une enfilade de phrases creuses et de lieux communs.

Quant à la réplique de M. Hubbard, il est impossible d'en entendre un traitaire mot. Le centre et la droite se vengent de l'intolérance dont les socialistes ont fait preuve tout à l'heure envers le président du conseil et ils couvrent les paroles de l'orateur radical de clameurs ininterrompues.

Le tapage est si violent que M. Brisson menace de suspendre la séance. Enfin, M. Hubbard termine, tant bien que mal, et on vote sur l'urgence.

Mais aussitôt après le débat recommence, toujours aussi tumultueux. C'est d'abord M. Lavy, qui vient lui aussi rappeler les sanglants souvenirs du Deux-Décembre, puis l'ancien député boulangiste oppose aux accusations dont le maréchal Canrobert est l'objet, les déclarations du maréchal lui-même sur le coup d'Etat. Il se borne à obéir et, sur le boulevard Montmartre, il ne commande pas le feu, mais au contraire il le fit cesser.

M. Paschal-Grousset crie de sa place que le maréchal Canrobert avait le droit de refuser son concours au coup d'Etat et de nombreuses voix, sur les bancs socialistes, nomment le major Laborde!

M. Le Hérissé poussé à bout, déclare que son sentiment est que M. Laborde eût tort de briser son épée. Tumulte, comme bien on pense, et protestations violentes, auxquelles M. Brisson lui-même s'associe.

M. Paschal-Grousset succède à M. Le Hérissé pour déposer, au milieu du tumulte qui semble arrivé à son paroxysme, un amendement tendant à ouvrir au ministère des beaux-arts un crédit pour élever une statue à Baudin. M. Ribot repousse avec énergie cette proposition.

Il est le premier à glorifier la mémoire de celui qui mourut pour la défense du droit, mais il ne veut pas qu'on oppose Baudin à Canrobert, pour la représentation nationale au soldat qui a été placé à la tête de nos armées.

Il demande des obsèques nationales pour le dernier représentant de notre vieille armée, pour le dernier maréchal de France! Une allusion à la participation de M. Paschal-Grousset à la Commune, a valu à l'orateur trois salves d'applaudissements.

Le gouvernement, après ce discours, avait remporté la victoire qui, du reste, pas un seul instant n'avait été douteuse.

La proposition de M. Paschal-Grousset est repoussée et le projet voté à une grosse majorité.

Le calme se rétablit, l'orage s'apaise, et la Chambre procède à un second tour de scrutin pour l'élection d'un secrétaire.

UN INCIDENT DE SÉANCE

Paris, 31 janvier.

Une altercation des plus violentes s'est produite pendant la séance de la Chambre entre le vicomte d'Hugues, député des Basses-Alpes, et M. Hubbard, lorsque ce dernier combattait à la tribune le crédit pour les funérailles du maréchal Canrobert.

Le vicomte d'Hugues, se souvenant que c'est au député de la Seine-Oise qu'il doit sa démission, lui a lancé au milieu du tumulte, une série d'apostrophes que le président a réprimées d'abord par un simple rappel à l'ordre, puis par un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

A l'issue de la séance, M. Hubbard a envoyé ses témoins, MM. Berteaux et le général Jung, députés, au vicomte d'Hugues. Ce dernier a constitué pour témoins MM. de Tréveneuc et Julien Duméril, députés.

Les témoins de MM. Hubbard et d'Hugues ont eu une conférence qui s'est prolongée jusqu'à 8 heures. On pense que l'affaire n'aura pas des suites.

SÉNAT

Paris, 31 janvier.

La séance est ouverte à 3 h. 10 sous la présidence de M. Châtelain-Lacour.

Le roi de Serbie et son père assistent à la séance dans la loge du président de la République.

L'élection de M. Tillaye, sénateur du Calvados, est validée.

L'AMNISTIE

M. Trarieux, ministre de la justice, dépose le projet d'amnistie.

L'urgence est adoptée.

Le Sénat décide de se réunir immédiatement dans ses bureaux pour examiner le projet de loi sur l'amnistie.

La séance est suspendue à 3 h. 35.

PENDANT LA SUSPENSION

Le Sénat se réunit dans ses bureaux pour nommer la commission chargée d'examiner le projet sur l'amnistie. Sont nommés MM. Isac, Millard, Bissin, Hamel, Thévenet, Combes, Poirier, Millard et Fabre.

Cette commission se réunit aussitôt et après l'audition du ministre, elle charge

M. Millard de présenter un rapport concluant à l'adoption du projet.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 5 h. 25.

M. Millard donne lecture de son rapport.

M. Trarieux espère que le Sénat votera le projet avec la même unanimité que la Chambre. Peut-être n'entraînera-t-il pas de vifs sentiments de reconnaissance. (Bruit.) Mais nous avons la conviction de faire acte de sage politique en nous montrant généreux et en pardonnant les injures. (Très bien! Très bien!)

On passe à la discussion des articles.

VOTE DE L'AMNISTIE

Les deux premiers articles sont votés sans discussion.

M. Buffet, sur l'article 3, demande comment se fera la distinction des délits et contraventions et des crimes de faux en écriture publique.

M. Trarieux. — Le texte est très clair. Quant aux poursuites commencées à l'ouïe, elles ne seront nullement interrompues. (Très bien! Très bien.)

L'ensemble du projet est voté par 265 voix contre 7.

PROPOSITION PEYTRAL

M. Peytral rappelle au Sénat la proposition de M. Labbé Lenire votée par la Chambre; il espère que le Sénat voudra bien l'entendre à un certain nombre de fonctionnaires. Il dépose en conséquence une proposition rédigée mot à mot comme celle de Labbé Lenire.

M. Ribot. — La proposition a déjà été appliquée au personnel.

M. Peytral signale le cas de trois fonctionnaires des Bouches-du-Rhône, frappés pour avoir émis un vote politique.

M. Trarieux. — On ne peut revenir sur les mesures qui ont frappé ces trois fonctionnaires, mesures d'ordre administratif. (Applaudissements au centre et à droite.)

Le projet de résolution de M. Peytral est adopté.

LES OBSÈQUES DU MARÉCHAL CANROBERT

M. le Ministre de la Guerre dépose le projet adopté par la Chambre, ouvrant un crédit de 20.000 francs pour faire des obsèques nationales au maréchal Canrobert.

Le projet est renvoyé à la Commission des finances.

M. Loubet, président de cette commission annonce que la commission exposera son rapport demain.

La prochaine séance est renvoyée à demain, trois heures.

M. Félix Faure à l'hôpital Saint-Antoine

Paris, 31 janvier.

Le président de la République accompagné de M. Leygues, ministre de l'intérieur, de M. Le Gall et du commandant Moreau a visité ce matin l'hôpital Saint-Antoine.

Reçu par MM. Pouhelle, préfet de la Seine; Peyron, directeur de l'assistance publique, et le personnel de l'hôpital, M. Félix Faure, auquel un des malades, M. Marsoulan, a souhaité la bienvenue, parcourt les différentes salles de l'établissement, questionnant les malades et les infirmiers.

Au cours de sa visite, M. Félix Faure a annoncé son intention de se rendre successivement dans tous les établissements hospitaliers de Paris.

Avant de se retirer, le président de la République a vivement félicité le personnel de l'hôpital et a remis 500 francs pour améliorer l'ordinaire des malades.

A son départ, M. Félix Faure a été accueilli par de chaleureuses démonstrations de sympathie de la part des habitants du quartier.

INFORMATIONS

Paris, 31 janvier.

Retour de Drumont

De même que Rochefort, Edouard Drumont s'est arrêté à Paris.

Il est vrai que rien ne retenait le directeur de la Libre Parole à Bruxelles où il s'était exilé de son propre mouvement, mais il n'est pas fâché sans doute de saisir le prétexte de la loi d'amnistie pour mettre fin à la situation bizarre qu'il s'était créée lui-même.

Service pour M. de Giers

Une cérémonie funè

à alléger ceux qui pèsent le plus lourdement sur les modestes contribuables ;
Abolition des sinécures et réduction des gros traitements ;
Répression des fraudes fiscales : contrôle vigilant des dépenses de l'armée et de la marine ; dégrèvement des boissons hygiéniques ; suppression des taxes d'octroi et leur remplacement par des taxes directes ; suppression du privilège des bouillottes de café ;

Garanties des principes de la liberté commerciale au moyen de compensations équitables avec les autres nations ;
Défense des intérêts du petit commerce ;
Maintien de la loi scolaire et de la loi militaire. Application stricte des prescriptions du Concordat ;

Amélioration du sort des travailleurs et sécurité de leurs vieillesse par la création de caisses de retraites ouvrières ;

Développement progressif des réformes démocratiques méritées et basées sur la stabilité gouvernementale, afin d'éviter des agitations et des crises stériles ;

Organisation intelligente et féconde de nos possessions coloniales qui, après les sacrifices que nous a coûtés leur conquête, doivent devenir une source de richesse et de prospérité pour la métropole ;

Respect et dignité de la France, dans toutes les questions internationales.
Tels sont, citoyens, les points fondamentaux du programme que s'engage à défendre votre candidat.

Ces principes de saine et viable démocratie, aussi éloignés des idées rétrogrades que des utopies révolutionnaires, sont ceux que professait notre ancien député Burdeau. Vous continuerez son œuvre et vous en assurerez la réalisation, en votant tous dimanche pour le citoyen

GUILLAUMOU
Ancien conseiller municipal, ancien député, ex-questeur de la Chambre.

LA COMMISSION ÉLECTORALE
Pour le Comité radical. — Coste-Labaume, conseiller général, conseiller municipal ; Perus Vianet, conseiller municipal ; Boucher, délégué cantonal ; Pharaud, Buisson, Bize, Tard, Devaux, Bayet, Chevrier, Gardier, Vanel, Dukalet, Pechinjat.

Pour le Comité de l'Union des républicains radicaux. — Nègre, secrétaire de l'Union des chambres syndicales ; Duflay, trésorier de l'Alimentation ; Coquet, trésorier de la chambre syndicale de la boulangerie ; Monymer, président de la chambre syndicale de la pâtisserie ; Quatre, Blanchin, Chambard, Rancourt, Favre, Deudon, Bonnot, Bonnot, Godet, Point.

Il y a quelques jours, nous donnions notre opinion au sujet de cette élection et nous présentions à nos lecteurs les deux candidats qui personnifiaient la politique de gouvernement à laquelle ils s'attachent tous ceux qui n'ont en vue que l'intérêt du pays et de la République.

Ces candidats : M. Guillaumou, ancien député et ancien questeur de la Chambre, et M. Faure, conseiller municipal, professeur à l'école vétérinaire, ont été présentés aux électeurs par leurs comités respectifs.

Nous avons publié hier l'appel adressé aux électeurs en faveur de M. Faure ; nous publions aujourd'hui celui du comité de M. Guillaumou.

L'appel de chacun de ces comités, mentionne les principaux points du programme accepté par leur candidat. Chacun de ces programmes passe sous silence une réforme à laquelle le *Nouveau Lyon* tient par dessus tout : la révision de la loi sur la presse.

Pourquoi ce silence ? alors que le corps électoral réclame impérieusement cette réforme ?

La révision de la loi sur la presse s'impose et ceux qui n'ont pas l'honneur en tête de leur programme, candidats ou comités, seront forcés de suivre le courant populaire.

Par votre silence, leur dirait-on, vous semblez autoriser le débordement d'injures et de basses calomnies sous lequel succombent bien souvent tous les hommes honnêtes qui se hasardent à braver les suffrages de leurs concitoyens. Vous éloignez ainsi des fonctions publiques des hommes de valeur, des hommes désintéressés, qui ne veulent pas faire de la politique à leur profit et sont prêts à se dévouer pour leur pays. Si quelques-uns se présentent toutefois, ils savent d'avance qu'ils ne sont ni garantis ni armés contre le mensonge et la calomnie.

Une discussion sur ce sujet ne saurait tarder à surgir au Parlement. Et nous espérons que l'élu du premier arrondissement, que ce soit M. Guillaumou ou M. Faure, se joindra à ceux qui estiment qu'il ne doit plus être permis, à l'abri d'une loi et au nom de la liberté, de porter le plus grave préjudice à la France et à la République.

LES DÉCORATIONS
de l'Exposition de Lyon

Le projet de loi déposé par le ministre du Commerce et de l'Industrie est ainsi conçu :

Article unique. — A l'occasion de l'Exposition universelle de Lyon, qui a eu lieu en 1884,

Le gouvernement est autorisé à faire, dans le cadre des dispositions restrictives de la loi du 25 juillet 1873, des nominations et promotions dont le nombre ne pourra pas dépasser : une croix de grand-officier, huit croix d'officiers et cinquante croix de chevaliers.

Voici un extrait du rapport de M. Berger, rapporteur des projets concernant les expositions de Lyon et d'Anvers :

La croix de grand-officier, dont le projet réclame l'attribution, serait attribuée, il n'y a aucune indication à la dire, à M. le docteur Gallatin, maire de Lyon.

Le haut fonctionnaire municipal qui, depuis quinze années, administre avec honneur et dévouement la seconde ville de France, a été le promoteur de l'Exposition qui vient d'être close et dont le succès a été considérable, en dépit de l'événement douloureux pour le pays qui l'a vu élever le maire de Lyon à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur, le gouvernement récompenser un homme de bien et rendre, à propos de l'Exposition, un hommage mérité au digne représentant de la grande cité industrielle du Sud de la France.

En conséquence, le rapport conclut à l'attribution du projet.

MORT DE FROID

Le facteur rural qui dessert la commune de Collonges (Rhône) a fait, hier matin, une bien triste découverte.

Arrivé au hameau de Chavassieux, près de St-Romain-le-Mont-Or, il aperçut un homme étendu sur son sol et ne donnant plus signe de vie.

Après avoir essayé de le ranimer, le facteur dut se résoudre à informer le gendarme de la commune.

Le gendarme, accompagné de la brigade de St-Romain, procéda à l'autopsie.

Le mort était âgé de 65 ans, originaire de Lyon. C'est infortuné était sorti le 30 janvier de la prison de Trévoux, disant qu'il se rendait à Moulins.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

champion qui, à son tour, prévint M. Collomb, juge de paix de Neuville-sur-Saône. Ce magistrat, accompagné du docteur Rondet et de deux gendarmes de la brigade de Neuville, prenait le train léger d'une heure du soir et se rendait sur les lieux pour procéder aux constatations.

Ces papiers trouvés dans les vêtements du défunt ont permis d'établir son identité ; c'est un nommé Gerin, âgé de 65 ans, originaire de Lyon.

Cet infortuné était sorti le 30 janvier de la prison de Trévoux, disant qu'il se rendait à Moulins.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le docteur Rondet a déterminé le genre de mort auquel avait succombé Gerin. Malgré quelques égratignures constatées au visage, il est d'abord établi que le décès doit être attribué à une congestion cérébrale occasionnée par le froid.

Le dessin en quatre couleurs de la couverture de ce programme tiré sur satin, représente le grand escalier de l'Hôtel de Ville et la sortie d'un bal.

Ce fort joli dessin est dû au crayon d'un des commissaires du bal militaire. Le satin a été offert gracieusement par nos principales maisons de soieries.

MM. Camille Roy et Garay ont bien voulu donner chacun une pièce de vers qu'accompagne dans cette plaquette une notice sur l'œuvre bénéficiaire.

Le programme se complète par l'indication de toutes les danses qui seront jouées par les musiques des 52^e et 98^e d'infanterie dans la salle des Fêtes et la musique des Anciens Militaires, dans le grand salon rouge.

A nos lecteurs
Il nous semble à propos d'appeler l'attention sur un produit spécial qui se recommande aux personnes sujettes aux affections des bronches et du larynx si communes dans nos régions.

Le *Gaïacol Degoutel* est véritablement précieux pour garantir contre les funestes effets des bronchites et du froid. Ce bon bon médicament calme très bien le toux, fait disparaître l'oppression, soulage le catarrhe tout en purifiant l'haleine et assainit les voies respiratoires en y introduisant, par inhalation, son action antiseptique.

Dans toutes pharmacies. Dépôt général : *Antoine Pharmacie Lardet, place des Jacobins, 1, Lyon.*

COMMUNICATIONS DIVERSES
Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon. — Séance générale, vendredi 1^{er} février, à 8 heures et demie du soir, 6, quai de Reiz. Ordre du jour : M. Nicolle. Sur la coloration frauduleuse des soies pour dissimuler leur mélange.

Société Chorale Lyonnaise. — La société donnera son concert annuel le 3 février ; rien n'a été négligé pour satisfaire les nombreux spectateurs qui se presseront dimanche prochain dans la salle Philharmonique ; en effet le précieux concours d'artistes tels que M. J. Sorez, A. Poncet, J. Faintreuil, Roussillon-Millet, M. Monier et MM. Bonnet, Martel, Bianco, Bastia, Garnier, assure d'ores et déjà une réussite complète à cette fête musicale. De plus, une comédie sera jouée entre les deux parties de concert, suivie d'une brillante soirée, clôturant une journée bien remplie.

LA GRÈVE DES TISSEURS DE ROANNE
Roanne, 31 janvier.
Hier soir, par le train de 7 heures, la délégation ouvrière est partie pour Paris où elle va solliciter l'intervention du gouvernement dans le conflit qui est pendante entre patrons et grévistes. Elle espère que par l'intermédiaire des députés socialistes, elle sera reçue par le président du conseil.

Seulement, on se demande non sans raison, quelle réponse pourra bien faire celui, qui n'a pas qualité assurément pour intervenir.

Aussi nombre de grévistes, comprenant déjà que cette démarche sera vaine, commencent à se réintégrer les ateliers.

Il y a eu depuis lundi 400 rentrées nouvelles.

Le député Carnaud est annoncé pour ce soir.

Les grévistes essaient maintenant d'un autre genre de manifestations. A la sortie de midi ils s'en vont offrir aux ouvriers qui travaillent la soupe qu'ils ont faite en plein air, ou encore ils se rendent aux réunions de la Vespa, mais ils demandent un jour d'accord et en chantant.

Hier, la gendarmerie a dû les disperser à plusieurs reprises. Deux arrestations ont même été opérées, mais elles n'ont pas été maintenues.

Les teinturiers, victimes de la grève des tisseurs, ont écrit une lettre au sous-préfet pour solliciter une enquête. Ils demandent du pain et du travail.

A Régnay, la grève des teinturiers paraît prendre de l'extension. On a dû y envoyer de la gendarmerie.

UNE USINE EN FEU
Cent mille francs de perte

St-Etienne, 31 janvier.
Un grave incendie s'est déclaré hier dans l'après-midi à l'usine Holtzer, l'une des plus importantes du département, située à l'Union près de Firminy.

Le feu s'est déclaré dans l'atelier de moulage. Grâce aux efforts du personnel de l'usine le sinistre a pu être rapidement circonscrit.

L'atelier de moulage a été néanmoins entièrement détruit. Les pertes sont évaluées à une centaine de mille francs.

A Régnay, la grève des teinturiers paraît prendre de l'extension. On a dû y envoyer de la gendarmerie.

LA MORT DE CARROBERT
Paris, 31 janvier.

Un grand nombre d'amis ont envoyé des couronnes qui ont été transportées dans la chapelle ardente.

Toutes les sociétés parisiennes assisteront aux funérailles et porteront leurs couronnes. A la tête de ces délégations marcheront le groupe de la Tchernia, combattants de Crimée 1854-55. Ils ont offert une couronne superbe de grande dimension.

LES VISITEURS
Parmi les visiteurs d'importance, citons le cardinal Richelieu, archevêque de Paris, qui est venu vers 4 h. il assistera au service religieux aux Invalides et donnera lui-même l'absoute.

Le général Jamont, membre du Conseil supérieur de la guerre, est également venu dans la journée rendre un dernier hommage au maréchal.

Les cordons du poêle seront tenus par quatre généraux, deux vice-amiraux.

LES DÉPÊCHES DE GONDOLÉANES
Voici les dépêches arrivées au domicile du maréchal Carrobert, à l'occasion de sa mort :

Adoff
Vous savez toute la part que je prends à la douleur qui inspire le mot de dernier de nos maréchaux dont j'ai toujours apprécié la vaillance et la fidélité.

Signé : **PHILIPPE**
Constantinople

Nous partageons votre douleur, je vous prie d'agréer ma condoléance.

Maréchal RIBOT-PACHA
aide de camp général de S. M. le Sultan

Langely (Charente)

M. l'abbé confie à votre douleur, c'est un grand deuil pour la patrie, la nation, l'armée. Je viendrai samedi exprès et exclusivement pour suivre le convoi du maréchal Carrobert que j'admire, que je respectais, que j'aimais de tout mon cœur.

Paul DROUOT

LA COLONIE ITALIENNE
La colonie italienne de Paris a décidé d'envoyer une couronne aux obsèques du maréchal.

LE VOTE DES DÉPUTÉS DU RHÔNE
Ont voté le crédit demandé à la Chambre pour les funérailles du maréchal Carrobert : MM. Edmond Aynard et l'honorable M. Aynard.

Ont voté contre : MM. Clapot, Couturier, Genet, Masson.

Les autres députés du Rhône se sont abstenus.

LES DÉPÊCHES DE GONDOLÉANES
Voici les dépêches arrivées au domicile du maréchal Carrobert, à l'occasion de sa mort :

Adoff
Vous savez toute la part que je prends à la douleur qui inspire le mot de dernier de nos maréchaux dont j'ai toujours apprécié la vaillance et la fidélité.

Signé : **PHILIPPE**
Constantinople

Nous partageons votre douleur, je vous prie d'agréer ma condoléance.

Maréchal RIBOT-PACHA
aide de camp général de S. M. le Sultan

Langely (Charente)

Vendredi 1^{er} février 1895

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 1^{er} février 1895 N° 34

PARADIS PERDU

PAR Jules Mary

Où, voilà ce qui l'attend. Elle le sait, mais elle n'a pas demandé autre chose. Et que lui importe! N'a-t-elle pas revu ceux qui lui sont chers! Son mari, ses enfants!

Est-ce qu'elle désire quelque chose de plus? Non. Elle est ce soir-là, en s'endormant, infiniment heureuse.

Le lendemain, c'est Denise qui la réveille.

— Si vous voulez venir, on vous donnera votre déjeuner. Puis, voici un peu d'argent que M. le comte m'a prêté de vous remettre; avec cela, vous n'aurez besoin de rien pendant quelques jours. Suivez-moi.

Fernande porta à ses lèvres, en un mouvement fébrile, les pièces blanches que son mari lui envoyait en aumône.

O mon Urbain, murmure-t-elle, sois bête pour ta bonté.

Denise l'entend et se retourne:

— Qu'est-ce que vous dites, ma bonne femme?

— Je prie pour vos maîtres, madame! Ils sont bons, n'est-ce pas! Comme vous devez être heureuse de les servir!

— Oui. Et j'aime de tout mon cœur...

— Et Dieu n'est que juste, voyez-vous, en leur donnant le bonheur pour les récompenser de leur bonté.

— Oh! le bonheur... dit Denise comme s'adressant à elle-même... il ne faut pas parler de ça ici, ma bonne.

— Pourquoi? ne seraient-ils pas heureux?

— Comme ça, en apparence... mais en réalité...

— Et que leur manque-t-il donc?

— Ce serait trop long à vous raconter.

Fernande aurait bien voulu insister, mais Denise ne paraissait pas décidée à en dire davantage.

Quand Fernande eut mangé:

— Ainsi, je ne pourrai pas remercier votre maître, je ne pourrai pas le voir une dernière fois.

Il y avait un si grand trouble, malgré elle, dans ses paroles, que Denise s'en aperçut.

— Le voir! Et pourquoi donc?

— Je ne sais pas... J'aurais voulu...

— Impossible, ma bonne. M. le comte et M. André sont partis de bonne heure à cheval, comme ils font tous les matins. Je leur transmettrai vos remerciements, soyez tranquille.

— Ce ne sera pas la même chose, murmura-t-elle.

— Et avec une hésitation — craignant à force de questions bizarres, d'exciter l'inquiétude de Denise:

— Et monsieur le curé? le reverrai-je?

— Oh! celui-là, c'est le père des pauvres. Vous le verrez aussi souvent que vous voudrez.

— Au château?

— Non. Au presbytère.

— Il est donc curé d'un village voisin?

— Oui, de Cerdon.

— Ah! merci, madame, merci, je vais aller le remercier.

Elle s'en alla docilement, à regret.

Et Denise disait en la voyant partir:

— Il y a encore de braves cœurs tout de même sur terre.

LE PRESBYTÈRE

Cette fois, Fernande était en pays connu. Entre les Bergères et le village de Cerdon, une route parcourue par elle des centaines de fois, il n'y avait pas un champ, pas un arbre, pas un buisson qu'elle ne se rappelât avoir vu jadis.

Mais sa curiosité ne s'y attachait pas comme la veille, lorsqu'elle se rapprochait des Bergères.

Elle allait au presbytère. Elle allait voir Noël. Elle ne pensait qu'à cela. Son cœur, fermé si longtemps, débordait de tendresse et d'illusions. Pourvu qu'elle eût, devant lui, la force de se contenir! Car elle ne voulait pas se faire reconnaître. A quoi bon! Villadon et ses fils la croient morte, assurément. Comment

serait-elle reçue par son mari, revenant ainsi après vingt années d'absence? La vie si lourde d'autrefois ne recommencerait-elle pas, avec, de nouveau, la folie en perspective?

Tandis qu'en se faisant point connaître, si elle trouvait un peu de travail dans les environs, elle pourrait être heureuse. Elle verrait Villadon, André et Noël. Elle entendrait parler d'eux, de leur bonté. Peut-être même entendrait-elle quelques bonnes âmes se souvenant que Fernande avait existé, prononçant son nom avec regret. Elle n'en voulait pas davantage. Elle avait été si malheureuse que cette vie entrevue lui apparaissait comme un doux paradis retrouvé, de paix, de calme et d'oubli peut-être.

Elle savait où était le presbytère, en face de l'église! Elle s'y rendit tout droit. En traversant la place où est l'église, un souvenir lui revint: celui d'André quand il était tout petit, envoyant un bonjour amical à une fillette qui jouait là-bas, près des arbres, la fille de Renaudière.

Renaudière! Qu'était-il devenu, aussi, celui-là?

Elle sonna au presbytère.

Ce fut Noël lui-même qui vint ouvrir. Il n'y avait pas longtemps qu'il était de retour de l'église où il avait dit la messe du matin et il achevait de déjeuner. Il reconnut tout de suite Fernande.

— Bonjour, ma bonne femme, dit-il. J'espère que vous n'êtes point partie des Bergères sans avoir mangé!... Et l'on

a dû vous donner quelques pièces blanches pour vous aider pendant les premiers jours?

— On a été bon pour moi, oui, monsieur le curé, et pourtant, vous allez trouver sans doute que je suis bien exigeante... et je n'ose pas...

— Parlez... vous avez besoin de quelque chose...

— Je voudrais travailler, me mettre en service quelque part. Je ferais de mon mieux, monsieur le curé, pour contenter ceux qui me prendraient... Ne pourriez-vous pas m'aider en cela, monsieur de Villadon?

— D'où venez-vous, ma bonne! qui êtes-vous? Et comment vous appelez-vous?

Elle tressaillit. Qu'allait-elle répondre? Souvent, depuis sa fuite de Vauluse, elle avait prévu qu'on lui adresserait ces questions... Elle s'en était fiée au hasard du soin de l'inspiration. Le moment était venu, il fallait dire quelque chose. Heureusement Noël la regardait avec douceur. Elle en prenait de la hardiesse.

— Je m'appelle Gertrude, dit-elle en hésitant, je ne me suis jamais connue d'autre nom. Je suis une... enfant abandonnée... j'ai été servante à Paris, dans les environs de Paris, puis en Seine-et-Marne, puis en Sologne. Je ne suis pas très adroite, mais j'ai beaucoup de bonne volonté... Je suis sûre que M. de Villadon n'aurait rien de plus agréable que de vous employer, car vous êtes si gentille et si douce.

— Vous n'êtes pas mariée, vous n'avez pas d'enfants?

Elle baissa la tête honteusement, le cœur serré par une douleur cruelle et en tremblant elle dit:

— Je n'ai jamais été mariée et je n'ai pas d'enfants!

Ses yeux étaient emplis de larmes. C'est un accident qui vous a ainsi défigurée? fit le prêtre qui semblait prendre intérêt à la pauvre femme, comme si quelque lien mystérieux essayait de réunir le cœur du fils au cœur de la mère...

— Oui, monsieur, un accident. J'ai failli me noyer. Prise entre deux bateaux, on m'a retirée la figure ensanglantée. J'ai été longtemps, très longtemps, malade...

— Ecoutez, ma pauvre femme... Ma servante est morte il y a trois semaines et je ne l'ai pas encore remplacée. C'est Denise, du château, qui, tous les jours, vient mettre un peu d'ordre au presbytère et me faire la cuisine... Voulez-vous remplacer ma servante?

— Oh! monsieur, avec bonheur!

Elle joignit les mains, son cœur se dilatant. Il y avait dans ses yeux une expression de reconnaissance infinie. Le prêtre en fut touché. La pauvre femme l'intéressait.

— Ce n'est pas un grand cadeau que je vous fais là.

(A suivre)

Annances Légales, Judiciaires et Avis Divers, sont reçus 7, place des Terreaux

Avec de l'eau seulement, vous préparez instantanément un bon potage en versant des Potages à la minute.

Maggi

Bien à recommander sont les potages Riz-Julienne, Parmesan, Blé vert, Printanier, Tapioca-Julienne. En vente chez VARVARANDE, 56, rue de la République.

Maison de Convalescence

Pension bourgeoise

Soins et traitement de famille à des prix très modérés

Appartements à louer meublés ou non

40, Chemin Saint-Maximin LYON-MONPLAISIR

Passage du tramway de Montchat à l'entrée du chemin.

MOTEURS A GAZ

Machines à Vapeur

Constructions mécaniques

A. FARFA & C^{ie}

25, Chemin des Pins

PAPIERS PEINTS

Dans tous les genres

B. COLIN

7, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7

En face la Société Lyonnaise, près les Terreaux

LYON

Décorations, tentures de tous styles... Baguettes, rosaces, paravents et devant de cheminée.

M^{lle} L. GAUCHÉ

Sage-femme de 1^{re} classe

Diplômée de la Faculté de médecine de Lyon

Ex-interne de la Maternité

Tient des pensionnaires

2, Rue de la Tour-du-Pin, 2

LYON-CROIX-ROUSSE

ON TROUVE

LE NOUVEAU LYON

Dans tous les kiosques

RHUME

La Crème pectorale BAVEREL sera toujours la Reine des Pectoraux pour guérir Rhume, Toux d'irritation, Coqueluche; elle est le remède sans rival de toutes les irritations et de l'asthme.

Dépôt général: Pharmacie CHARLES BAVEREL, place du Pont, 10, Lyon, chez tous les droguistes. Détail chez tous les pharmaciens.

PRIX: 2,25

ORDRES DE BOURSE

AU COMPTANT ET A TERME — LYON ET PARIS

A. MAZERAUD, 19, rue Gentil, Lyon

Paiement de coupons échus ou non échus

Renseignements gratuits. — Adr. télégr.: MAZERAUD-BEROS

ÉPICERIE LACHENAL

28, Cours Gambetta

Maison de confiance

Vins fins, Liqueurs de toutes marques, Confiteries, Conserves, Pâtes, etc.

APERÇU DE QUELQUES PRIX:

Charte du Couv., verte 8,95	Chocolat Menier, 1/2 kil. 1,60
— jaune 6,95	— Poulain 1,35
Absinthe Pernod 3,70	Cacao Van Houten 3,90
Argentine St-Genis 3,60	Thé vert 3,10
Amor Picon 2,70	— noir 4,25
Rhum Saint-James 4,10	Café extra 2,90
— Chavet 3,10	Tapioca, le paquet 2,45

Livraison franco à domicile. — 28, cours Gambetta, 28

Dépôt du Bouillon Pascal

EAU DES SŒURS

MARTHE-LAURE

Composition aromatique

Lotion unique pour le soin de la chevelure. Enlève les pellicules, arrête instantanément la chute des cheveux et les fortifie.

En vente chez tous les coiffeurs, parfumeurs et pharmaciens

Entrepôt Général: 30, Quai des Brotteaux, Lyon

CHABLY

QUINA

jaune titré

& VINS FRANÇAIS

VENTE EN GROS: C. DESPLAÇE, LYON

Compagnie des Messageries maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Méditerranée, Mer Noire et Angleterre

Départs de Marseille, du 28 janvier au 4 février 1895

Vendredi 1^{er} février, midi: Angleterre. — Pour le Havre et Londres. Labourdonnais, cap. Fontana.

Samedi 2^e février, à 4 h. s.: Grèce, Syrie et Egypte. — Pour le Pirée, Salonique, Smyrne, Vathy (Samos), Larnaca, Mersina, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, et retour par Jaffa, Pord-Saïd et Alexandrie. Niger, cap. Augé.

Samedi 2^e février, à 4 h. s.: Grèce, Turquie et Mer Noire. — Pour Calamata, Syra, Dardanelles, Constantinople et Odessa. Ortégui, capitaine A. Blanc.

Egypte, Indes, Cochinchine, Tonkin, Siam, Manille, Chine et Japon

Départ de Marseille, le 3 février 1895, à 4 h. du soir

Pour Alexandrie, Port-Saïd, Suez, Aden, Colombo (et par transbordement Pondichéry, Madras, Calcutta), Singapour (et par transbordement Batavia et Manille), Saigon (correspondance avec la ligne du Tonkin et avec Bangkok), Hong-Kong, Shang-Hai, Nagasaki, Kobe et Yokohama, Calédonie, cap. Flamin, lieu de vais.

Départ de Marseille, le 17 février 1895, à 4 heures soir

Pour Alexandrie, Port-Saïd, Suez, Aden, Colombo, Singapour (et par transbordement Batavia, Samarang et Manille), Saigon (correspondance avec la ligne du Tonkin et Bangkok), Hong-Kong, Shang-Hai, Nagasaki, Kobe et Yokohama. Ous, capit. Dupont.

Australie et Nouvelle-Calédonie

Départ de Marseille, le 3 février 1895, à 4 h. du soir

Pour Port-Saïd, Suez, Aden, Mahé (et par transbordement La Réunion et Maurice), King George's Sound, Adélaïde, Melbourne, Sydney et Nouméa. Armand-Béhic, cap. Poydenot, lieu de vais.

Bombay, Zanzibar, Madagascar, La Réunion et Maurice

Départ de Marseille, le 12 février 1895, à 4 h. du soir

Pour Port-Saïd, Suez, Obok, Aden (et par transbordement Kurrachee et Bombay), Zanzibar, Mayotte, Nossi-Bé (et par transbordement Majunga, Maintirano, Morondava et Nossi-Vey), Diogo-Suarez, Sainte-Marie, Tamatave, La Réunion et Maurice. Djennah, capit. X.

Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata

Départ de Bordeaux, le 5 février 1895

Pour Lisbonne, Dakar, Rio-Janeiro, Montevideo et Buenos-Ayres (et pour Santiago et Valparaiso (Chili) par transit à travers la Corollère, en service combiné avec la Compagnie Nationale de transports « Express Villalonga » pour passagers seulement). Portugal, cap. Vaquier, lieu de vais.

Départ de Bordeaux, le 20 février 1895

Pour Vigo, Lisbonne, Dakar, Pernambuco, Bahia, Rio-Janeiro, Montevideo et Buenos-Ayres (par transbordement). Equateur, capit. Lartigue, lieu de vais.

S'adresser à Lyon, 7, place des Terreaux

PIANOS ET ORGUES

PLEYEL et de tous les facteurs

CH. MORETTON ET C^{ie}

Successeurs de VIENNET

9, Place des Jacobins, A L'ENTREESOL, Lyon

MAISON FONDÉE EN 1837

VENTE ET LOCATION

Envoi franco très intéressante notice illustrée

NE PRENEZ PAS LA FEINE

de chercher vos chambres ou appartements meublés. Allez ou écrivez à l'Agence de location « Lyon-Légion », 4, rue Pierre-Corneille, à côté de la place Morand. — Adresses et renseignements gratuits. — Recherches à forfait d'appartements vides et sous-location.

Les propriétaires de chambres ou appartements meublés peuvent se faire inscrire.

Maison J. BADOUD & C^{ie}

217, 219, 221, 223, r. de Vendôme et rue Vaudrey, 43

LYON (Guillotière)

Nous sommes heureux d'annoncer à notre nombreuse clientèle que les principales maisons d'épicerie et de Comestibles continueront à vendre nos vins rouges et blancs, en bouteilles cachetées, aux prix suivants:

VINS ROUGES

Cachet bleu, le litre	0.40	Cachet vert, le litre	0.65
» marron »	0.45	» jaune »	0.75
» rouge »	0.55	» orange »	1.00

VINS BLANCS

Cachet vert, le litre	0.65	Cachet jaune, le litre	0.75
Bordeaux blancs, en bouteilles, cachet jaune	1.00		

Vins blancs suisses, en fûts et en bouteilles

Grand Choix de Bordeaux, Beaujolais, Bourgognes

EN FûTS ET EN BOUTEILLES SPÉCIALES

La Maison livre au commerce de gros des Vins de sa récolte, depuis 16 fr. l'hectolitre et au-dessus.

Tous nos vins sont garantis naturels

ANTICOR VÉTÉR

LA FEUILLE

UN FRANC

LE PLUS PRATIQUE, LE PLUS CALMANT, LE PLUS ÉNERGIQUE

Se conserve indéfiniment et sous tous les climats

Franco par poste. — Se trouve partout

Vente en gros: JACQUET, 4, rue Vaubecour, LYON

SUPRÊME RÉGÉNÉRATEUR

Des cheveux et de leur couleur

ROYAL SAVIOUX

Seul recolorant ne poissant pas

CHEZ TOUS LES COIFFEURS

POSTE RESTANTE OFFICIEUSE

Passage des Terreaux, 14-16-18, LYON

Cette maison a pour but de faciliter au public la réception ainsi que la réexpédition de courriers postaux ou télégraphiques, sans crainte d'attente ou d'erreur.

800 CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

C'est toujours au

CAPÉ PERRAUD

F. COLLET, Successeur

Place du Pont, 14

Que l'on boit du

BON VIN NOUVEAU

Matériel d'imprimerie

B. DELAYE

8, Rue Henri IV - LYON

PHOTOGRAVURE

ILLUSTRATION DE LIVRES

CATALOGUES COMMERCE

INSTALLATION RAPIDE D'IMPREIMERIES

LOCATIONS

A louer, à l'année, Jolie

Propriété d'agrément bien desservie, maison de huit pièces, cave, grenier, le tout réparé à neuf, écurie, remise, eau et gaz.

S'adr. bureau du journal, n° 1012.

A louer, à Charbonnières,

Propriété d'agrément et de rapport. Vignes, arbres fruitiers, etc. 12 pièces. Logement pour jardinier, écurie, remise. S'adr. propriété P. Jote, au bois de l'Etoile, Charbonnières.

A louer, à proximité

de Lyon, site merveilleux, bon air, petit chalet coquet confortable, vue magnifique. S'adresser bureau du journal, n° 1008.

DESSOIRS, PARRY et C^{ie}

Commissionnaires

38 Cornhill, Londres

La maison exécute les commandes avec la plus grande célérité. Echantillons sur demande.

APPAREILS DE CHAUFFAGE

Calorifère hygiénique breveté et poêle de faïence

M^{on} C. BALOUZET

13, Quai des Célestins, 13

LYON

OCCASION RARE

Fonds de Café à vendre, bien situé, près des cimetières de la Guillotière, avec jeux de boules et tonnelles. S'adr. au bureau du journal, de 4 à 9 heures du soir.

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 1^{er} février 1895 N° 46

MÉPRISE DU CŒUR

PAR E. ARNOUS-RIVIÈRE

André se promit de leur rendre la pareille, si l'occasion se présentait, malgré la consigne qui lui prescrivait de ramener des prisonniers. Il attendit le soir, prenant ses dispositions, et recueillant partout des renseignements qu'il transmettait au fur et à mesure au quartier général.

Lorsque les ombres de la nuit eurent noyé l'immense plaine et rendu la forêt plus impénétrable encore, il partit avec les braves gens qu'il avait désignés et, marchant avec précaution dans les sentiers de la route, il gagna les ruines d'une petite ferme isolée, que l'ennemi avait incendiée quelques jours auparavant.

Ce fut là qu'il établit son embuscade.

Les hussards et les uhlans dépassaient chaque jour ces débris de murailles. André espérait donc les prendre à revers le lendemain matin, au lever du soleil.

Il faisait froid déjà. L'obscurité était complète; le ciel était sans étoiles et de grands nuages, chassés par le vent du

nord, passaient, se poursuivant dans la direction de la mer.

La proximité de l'ennemi, l'imminence du danger, la nécessité de dissimuler l'embuscade, avaient empêché de faire du feu. Les soldats, accrochés aux dentelles de la maison à demi-écroulée, cherchaient à percevoir la sombre voie qui couvrait l'horizon et prêtait l'oreille au moindre bruit. Grelottant sous leurs manteaux, la main sur leurs revolvers, leurs fusils à portée de leurs bras, ils étaient aux aguets, en proie à cette inquiétude que l'on éprouve en face de l'imprévu, alors même que l'on possède une dose suffisante de résolution et de courage.

André partagea les fatigues et les angoisses de sa petite troupe pendant les longues heures de cette veille guerrière. Il attendait l'aube avec impatience: il allait donc se trouver en présence des envahisseurs de sa patrie.

Aux premières lueurs du jour, ils aperçurent une douzaine de hussards de la mort qui débouchaient d'un petit village et se dirigeaient au pas vers la ferme que les Français occupaient. Ces cavaliers ennemis n'étaient suivis d'aucune autre troupe.

C'est un petit poste, dit André à ses hommes. Ils viennent probablement prendre position ici même où nous nous trouvons. Ils ont l'avantage du nombre, mais nous allons les surprendre et nous en aurons facilement raison. — Êtes-vous décidés mes enfants?

— Vous pouvez compter sur nous, capitaine, répondirent les soldats.

André les plaça près de la grande porte qui donnait accès dans la cour de la ferme, et tous ils se dissimulèrent à l'abri du mur encore debout de l'ancienne écurie. Il était convenu que l'on n'ouvrirait le feu que lorsque le dernier prussien serait entré.

Bientôt, ils entendirent le bruit sourd de pas de chevaux sur la terre durcie du chemin. Un instant après deux hussards entraient au galop dans la cour, et l'un d'eux, se retournant vers le reste de la troupe, lui cria en allemand:

— Il n'y a personne.

L'autre cavalier était entré dans la maison. Alors tous les hussards franchirent un à un la grande porte et vinrent se masser dans un endroit moins encombré de débris: puis ils mirent pied à terre.

A cet instant et sur le signal d'André, les français déchargèrent leurs fusils sur ce groupe d'hommes et de chevaux, et s'élançèrent, le revolver au poing, du côté de la partie dont ils réussirent à fermer un des battants.

Cinq prussiens étaient tombés et se tordaient sur le sol en poussant des gémissements de douleur.

Quelques chevaux aussi avaient été touchés; les autres s'étaient dégaîsés des mains de leurs cavaliers et couraient effarés le long des murs, cherchant instinctivement une issue.

André s'avança vers les hussards res-

tés debout, lesquels, pelotonnés en un petit groupe, reculaient effrayés vers un des angles de la cour. Ils avaient déchargé leurs mousquetons sur les Français; mais leurs coups mal ajustés, n'avaient point porté.

— Rendez-vous! leur cria-t-il, en allemand; il ne vous sera fait aucun mal. Jetez à terre vos armes, sinon nous tuerons tous à coups de revolver.

Ils n'avaient pas eu le temps de répondre de leur stupeur. Ils obéirent tout de l'ordre d'André, et la tête basse, se livrèrent aux soldats français, qui gardaient toujours la porte et s'emparaient des chevaux qui cherchaient à s'échapper.

— Si le chef d'état-major n'est pas content, pensa André, il sera difficile. Avec un peu d'adresse et beaucoup d'eau-de-vie, on pourra délier la langue à ces gaillards-là.

Sans perdre de temps, il dirigea vers la forêt sa colonne victorieuse, mais encombrée de prisonniers et de chevaux.

Il voulait la mettre en sûreté, craignant que le bruit de la fusillade eût été entendu par les autres avant-gardes ennemies. Au moment où, le dernier, il allait quitter la ferme, il entendit les plaintes des blessés qui gisaient abandonnés sur la terre humide de la cour. Il les prit en pitié et, se rapprochant, il les examina un à un.

Sur les cinq hommes qui avaient été atteints par la décharge de ses soldats, deux étaient morts; les trois autres, as-

sez grièvement blessés, ne pouvaient se mouvoir. André leur promit de les envoyer prendre aussitôt son retour aux avant-postes français.

Il donnait l'eau-de-vie de sa gourde à l'un d'eux, lorsqu'un coup de feu partit des ruines de la ferme. Il ressentit une violente secousse et tomba, les bras en avant, sur le corps du Prussien auquel il venait de porter secours. Le malheureux officier avait oublié le hussard qui, entré le premier dans la cour, s'était introduit immédiatement dans l'habitation et n'en avait pas bougé pendant la bagarre dont ses camarades avaient été victimes.

André voulut se relever, mais ses membres, engourdis par la douleur, n'obéirent point à sa volonté. Soudain des flots de sang jaillirent de ses lèvres entr'ouvertes, ses yeux se voilèrent, sa pensée l'abandonna et, perdant toute connaissance, il roula, inerte et inanimé, au milieu des ennemis qu'il avait vaincus.

La balle du hussard lui avait traversé la poitrine.

Lorsqu'il revint à lui, il ouvrit les yeux et se trouva étendu sur des couvertures déjà imbibées de son sang. — Le coup de feu qui l'avait atteint avait été entendu de ses hommes. On était venu le chercher, ainsi que les autres blessés et on l'avait provisoirement déposé dans une clairière de la forêt, en attendant que l'on eût trouvé une voi-

ture pour le transporter à la ville dans une ambulance.

Pendant un mois, les médecins désespèrent de lui. Il étouffait, avec des râlements sinistres. Les infirmiers s'étaient habitués à le considérer comme un homme mort et s'impatientsaient, voyant qu'il n'en finissait pas.

Enfin une réaction s'opéra en faveur de la vie; ce fut presque un miracle. La fièvre diminua d'intensité; il délira disparut et le pauvre blessé put rassembler quelques idées dans son cerveau brûlant.

— Où en sommes-nous? demandait-il à son voisin le plus proche, qui, ainsi que lui se débattait contre la mort.

— Hélas! lui répondit celui-ci, nous continuons à être battus et nous reculons toujours.

— Où sommes-nous donc nous-mêmes?

— Nous sommes à Orléans, mais prisonniers. L'ennemi a pris la ville. On n'a pas eu le temps d'évacuer tous les blessés et on a abandonné les plus gravement atteints.

Nous étions de ce nombre.

— Par conséquent, on va nous envoyer en Prusse.

— Oui, si nous guérissons. Mais les médecins allemands ont déclaré qu'ils nous n'ont pas de transports dans les longs, et nous avons été réunis dans cette ambulance où nous sommes soignés par des Français et des dames de la ville.

(A suivre)